

Refonte de la Commission Europe – Mise en place des groupes de travail

Pour améliorer la sensibilisation et la mobilisation des membres ainsi que notre organisation collective sur les questions européennes, il est apparu comme indispensable de réorganiser la Commission Europe.

Les objectifs de la commission Europe et de ses réunions étaient trop nombreux et distincts (à la fois objectifs d'information, de sensibilisation, coordination de l'implication de CSUD dans CONCORD, mise en œuvre d'activités de plaidoyer, etc.). Il nous semble également nécessaire d'ouvrir les travaux de la Commission à d'autres membres qui ne sont pas membres de la commission Europe mais sont intéressés par certains sujets européens.

Les membres de la Commission Europe ont donc pris la décision d'aller vers un fonctionnement plus *ad-hoc* et transversal par le biais de groupes de travail ouverts portant sur les enjeux prioritaires en cours au niveau européen.

Les demandes et les attentes des membres exprimées dans le questionnaire Europe, diffusé début 2013, nous ont permis d'identifier 5 thématiques de groupes de travail pour l'année 2013 :

- La cohérence des politiques,
- Le budget 2014-2020,
- La politique UE et société civile,
- Les élections européennes 2014,
- Les engagements volontaires à l'international.

Groupe de travail sur la cohérence des politiques

1. Rappel du contexte :

Ainsi qu'en dispose le traité de Lisbonne, l'UE s'est engagée à éradiquer la pauvreté dans les pays en développement. L'article 208 du traité de Lisbonne a fait de la Cohérence des Politiques au service du Développement (CPD) une obligation, officialisant le fait que toute politique européenne doit venir en appui à la satisfaction des besoins des pays en développement ou du moins qu'elle ne peut être contraire à l'objectif d'éradication de la pauvreté. La CPD introduit une approche et des objectifs larges, sur le long terme, d'élaboration des politiques.

Cela suppose que l'accent soit mis sur la protection des plus démunis et des plus marginalisés, une démarche que l'UE, en tant qu'acteur de premier plan de la promotion et de la défense des droits humains, se doit d'appuyer. La CPD n'est pas qu'une clause dans un traité, elle constitue également une obligation de garantie de l'efficacité de la mise en œuvre des droits humains pour les plus démunis et d'accélération de la marche vers l'éradication de la pauvreté, dans de nombreux domaines : la sécurité alimentaire, les ressources naturelles, la sécurité humaine, la migration ... Ce groupe de travail se concentrera donc sur les politiques communautaires et les différents dispositifs et outils en place, qui sont de nature à promouvoir les efforts de mise en œuvre de la CPD avec efficacité ou au contraire à nuire à ces efforts.

2. Objectifs

➤ Objectifs spécifiques :

- Alimenter Coordination SUD sur les évolutions en cours en matière de cohérence des politiques avec le développement au niveau européen. Notamment en lien avec le groupe de travail de CONCORD sur la CPD.
- Partager des éléments d'analyse sur l'agenda politique européen concernant la CPD.
- Dégager des pistes de travail communes et de positionnements communs sur ces enjeux. En particulier : impulser et coordonner la contribution de SUD, de ses commissions et de ses membres aux travaux de CONCORD sur la CPD tel que son rapport biennal sur ce thème).

➤ **Valeur ajoutée du groupe de travail ad-hoc:**

Mettre à profit l'expertise des membres de SUD sur la CPD ; mutualiser et partager les analyses ; sensibiliser et mobiliser davantage les membres de Coordination SUD sur les enjeux européens liés à cette thématique.

3. Composition :

Le groupe de travail sera composé en partie de représentants d'associations membres de la Commission Europe intéressés par le sujet. Il est ouvert aux membres de Coordination SUD qui ne sont actuellement pas membres de la commission Europe.

Chef de file : Pascal Erard, CFSI.

Contact Secrétariat CSUD : Aurélie Beaujolais – 01 44 72 87 11,

beaujolais@coordinationsud.org